STRANGER THAN FICTION

Erstwhile Lunatic Now Crowned Ruler Over Syrian Chaldeans.

John Joseph Nouri, Once Confined in Asylum in California, Now Showered with Honor and Riches.

The strangeness of truth has often been commented upon as exceeding the most fanciful flights of fiction. An illustration of this is furnished in the career of John Joseph Nouri, who has been crowned patriarch at the Chaldean pontifical cathedral at Trichur, Malalar, and is ruler over Syrian Chaldeans. Four years ago he was committed by Judge Walter H. Levy to the asylum for the inane at Napa and there he remained until September, 1893, when by the efforts of M. M. Foote, president of the California Association for the Protection of Persons, he was restored to liberty.

Rev. Chalmers Easton, formerly a Presbyterian minister in San Francisco, now of Washington, D.C., is credited with having learned the facts in a letter from Rev. John H. Barrows, of Chicago, who is at present traveling in India.

On June 23, 1892, there arrived in San Francisco from India, a man who, by his dress, his manner and his speech was easily recognized as an Oriental religious student. Not less remarkable than his appearance was the story he told. He claimed to have discovered the remains of Noah's ark, on the summit of Mount Ararat.

When released from the asylum Nouri claimed to have been robbed of four medals studded with diamonds, valued at $2,500, the gift of the Chaldean Greek church, of a negotiable note for $2,500 and of his credentials.

Dr. Chalmers Easton believed in him and helped him in his journey eastward. Later on he displayed his knowledge of Greek and in Washington, at the Smithsonian institute translated the hieroglyphics on some tablets there with surprising ease. Intent on making his journey around the world, he traveled on to London and from there came in May, 1894, the story that he intended to sue the United States government for $5,000,000 damages for his ill-treatment while on his sojourn here. Now comes the climax to the story in the letter from Rev. John H. Barrows, declaring that John Joseph Nouri, the deposed king of the Chaldeans, has been restored, that his claims have been recognized and that the man who was booked as "unkempt and with the black luster eye of a lunatic" is living in splendor in a palace in Trichur.

STREET CAR EMPLOYE IN LUCK.

Albert Marehn, of Toledo, Is Heir to Porperty in Germany.

One of the employes of the Toledo (O.) Traction company, named Albert Marehn, has just been apprised of the fact that he is a large beneficiary under the will of a late relative in Germany, and he received his notification in a most novel manner.

A few days ago, before Mayor Major turned over the keys of the city to Mayor Jones, he received a ponderous looking official document addressed to "His Honor, the Mayor of the City of Toledo, Ohio, United States, North America." Within was a beautifully engrossed document bearing the same address, but the body of the communication was in German. It was signed with several imposing signatures and official seals, and his honor, not understanding German, was at a loss to know its contents. He turned the letter over to a newspaper man, who was unable to get the gist of the letter, and the document was returned to Mr. Major while on a street car. Mr. Major then passed it on to a third gentleman for examination, and as he did so a man at his elbow exclaimed:

"My name is in that letter, please let me see it." The communication was at once handed over to him, and as he read the face of the German laborer broadened and was wreathed in smiles. Finishing, he informed Mr. Major that it was an official court inquiry from a German court for information concerning the whereabouts of one Albert Marehn, for whom the authorities had been looking for six years. The letter stated that Marehn had recently been traced to Toledo, but it had been impossible to locate him there. Marehn is a worthy street car employe, living in a modest cottage on Auburn avenue.

CONVICT TRANSFER TROUBLES.

Contractors at Michigan City, Ind., Object to New Labor.

The transfer of convicts from the Jeffersonville penitentiary is causing the authorities of the prison at Michigan City, Ind., lots of trouble. The Allen Manufacturing company, makers of bicycles, has refused 49 convicts tendered them by the warden on the ground that they were not the grade of convicts that their contract called for, their contract calling for young, able-bodied men. The contractors claim that the young men were transferred to Jeffersonville and that the convicts tendered them were old, bad of sight and slow of fingers—that their works have been damaged, and this at a time when they need the very best men, their contracts having been made for the season with the dealers. It looks as if a suit for damages would be commenced against the state by this company. A protest was filed with the governor, board of directors, wardens and state officers the day the prisoners were moved, which those in a position to know believe was the first step toward such a suit. The law has already been declared unconstitutional by two of the lower courts, but no steps have been taken to appeal the matter to the courts of last resort.

Defective Sight in Children.

An official examination shows that about twenty-five per cent. of the pupils in the public schools of Minneapolis have defective eyesight.

FEMALE MILITIA FOR COLORADO.

Mrs. Birdie Morgan, of Denver, Wants to Organize a Company.

Mrs. Birdie Morgan is determined, in spite of the opposition of the masculine portion of the state of Colorado, to join the militia of Colorado. She has appeared at the mayor's office in Denver and stated that she did not wish to join a company of men—by no means. It is her intention to organize a female brigade and she says that they can fight equally as well as the men, and retreat just as rapidly and with as much haste, if the occasion arises. Red Cross societies will not satisfy her.

The attorney-general has been importuned to render an opinion on the law, but has not done so thus far. She believes that a company of amazons may be placed in the field. The old campaigner facetiously remarks that they would never become proficient in scaling walls, and in the event such duty devolved upon them the obstructions would have to be removed with artillery. At any rate Mrs. Morgan is in earnest and will proceed to organize an up-to-date bifurcated skirt brigade.

In view of the false rumors regarding Colorado's new militia law, Gov. Adams has asked the Associated Press to give publicity to the following signed statement:

"It may be unkind to destroy so good a text for newspaper cartoons and nonsense, but the witticisms concerning the military service of women in Colorado grew out of the printing of the bill, in which the printer inadvertently omitted the word "male." This word was inserted before the bill came up for final passage, and section one of the new militia law as it passed both houses of the legislature and was signed by the governor reads as follows:

Section 1. Every able-bodied male citizen of Colorado and those who have declared their intention to become citizens of the United States, residing therein, between the ages of 18 and 45 years, except persons exempted by law, shall be subject to military duty, excepting, etc.

"ALVA ADAMS, Governor."

CHOKED BY A TOOTHPICK.

Autopsy Reveals Cause of Judge Rudd's Strange Death.

The physicians of Iowa and Nebraska have a most extraordinary surgical case to recount. It developed out of a post-mortem examination made at Council Bluffs, Ia., on the body of the late Judge John Rudd, who died after an illness that completely baffled the physicians of the two states. Rudd until last winter was an exceptionally strong and hearty man, weighing nearly 200 pounds. He ate a hearty dinner on Thanksgiving day, and that was the last meal he was ever able to enjoy. He was seized with a violent pain in the throat, and became unable to swallow except at rare intervals, and then only small quantities of liquid. He wasted away until he was little more than a skeleton at the time of his death. Different physicians made different diagnoses of his complaint until the general conviction was established that it was paralysis of the throat. Life was sustained by injecting food into his stomach, but during the last eight days his throat became so greatly swollen that even this method failed.

The examination made at the post-mortem by 50 physicians revealed the fact that the man had choked to death. A pine splinter over an inch in length was found imbedded in the throat. It was evidently a sliver from a board, as one side of it was painted red, and was apparently cut from a plank in a fence or barn and used as a toothpick. Neither Mr. Rudd nor his friends or physicians suspected the presence of the foreign body. It had become deeply imbedded in the side of the throat. The stick was photographed.

MAY GRACE THE MUSEUM.

To Preserve the Remains of the Famous Dog Traveler.

Capt. James White, superintendent of the railway mail service, has written to Cleveland, O., to learn if it will be possible to preserve the body of "Owney," the famous dog killed in that city. If it is not too late the dog's skin will be stuffed and exhibited in the postal museum in Washington.

"Owney" was the most extensively traveled dog in the world. Originally he belonged to a railway postal clerk in the far west, who one day took him aboard of a mail car for a several hundred miles' run. "Owney" conceived a passionate fondness for travel, and never again could be induced to remain at home.

During the past ten years he has traveled over almost every railroad route in the country. One clerk would pass him along to another for safe keeping, and at the end of each run he would be passed along again. On an average he would make the rounds of the whole mail system about once a year.

Of recent years, owing to his old age, "Owney" had grown cross and crabbed. He met an ignominous death. Having tried to bite a postal clerk in Cleveland he was shot by a policeman.

American Sunday School Union.

In the 73 years of its existence the American Sunday School union has founded 100,000 schools, from which 6,000 churches have sprung. Last year it started 1,800 Sunday schools, and during that time 108 churches developed from schools which previously had been opened. The greater part of this work is being done in Minnesota, the Dakotas, Montana, Idaho, Texas, Kansas, Indian territory, Oklahoma and the mountain regions of the Virginias, Tennessee, the Carolinas and Georgia.

Episcopalians in Scotland.

During the last 60 years the number of Episcopal churches in Scotland has increased from 75 to 321.

Philadelphia Electric Railways.

Philadelphia has a greater mileage of electric railways than the whole of Germany.

ROLL EGGS IN WHITE LOT GRASS

President and Mrs. McKinley Watch the Washington Tots.

President and Mrs. McKinley have won the hearts of all the women and children in the national capital. No one who has observed from the beginning the annual Easter egg rolling on the white house grounds has ever seen such a crowd of children there as was assembled this year. It is said that at three o'clock in the afternoon the number reached 15,000. Each street car that passed in the neighborhood of the mansion was loaded with them, and when the cars stopped to let them off the little fellows crowded the tracks like sheep.

Mrs. McKinley honored the little children by taking a chair near a window of the white house where she could see all of them. She had been driving in the morning, but about 11 o'clock took this position, with Mrs. Sexton, of Cleveland, one of her guests. They watched the children for an hour or more, and when the president himself joined them there was a great demonstration outside. The big children shouted, but the babies contented themselves by staring with eyes wide open when the president was pointed out to them.

About three o'clock the Marine band, under the leadership of Prof. Fanciulli, took a position on a stand. The children immediately left their eggs and baskets and crowded around the stand, so that a perfect sea of little faces looked up at the leader as he gave the signal for the first outburst of music. It was at this moment that a photographer trained his camera on the crowd from a window in the white house. The sky by this time had become overcast and it is not known whether he got a good picture or not, but if he did it will be worth seeing and keeping.

In the whole day there was just one accident. A tot of about four summers ate too many eggs and had to be taken to the emergency hospital to have them pumped out.

TO WALK ON THE WATER.

Bob Cook Will Attempt to Go From Pittsburgh to Cincinnati.

Bob Cook, of Boston, who was born in Americus, Ga., doesn't claim to be amphibious, but he will walk on the water from Pittsburgh to Cincinnati. The distance is about 400 miles and a little hilly in spots, so some people say. A wager of $1,000 has been made that he can't accomplish this feat in 15 days. Cook was in New York city the other day on his way to New Orleans, where he will go into training on the surface of Lake Ponchartrain.

The shoes he wears are the real water shoes, four feet long, six inches wide and six inches deep, invented by himself. There are fins on either side of them and there are fins on the bottom. When he takes a step forward with one foot the fins close, when he makes a step with the other foot the fins on the shoe remaining still are opened and form resistance to the water, preventing him from slipping backward. Cook will be followed down the Ohio by a launch and a press boat. He says he will win.

FIGHT ON MARRIED TEACHERS.

Young Women of Belleville, Kan., Want Positions in Schools.

The unmarried school teachers of the town of Belleville, Kan., have declared war on three married women who are employed as teachers. The schools employ two men and seven women. A dozen young women who are out of positions claim the places of the three married women on the ground that they have husbands who ought to support them. The young women have enlisted the sympathies and active support of the young men of the town, and the three married teachers are depending upon the political influence their husbands have in the community. These men argue that their wives have enjoyed the lucrative places for a number of years, and that to deprive their families of this income would disturb their domestic finances. The two men teachers are taking no part in the fight, as the young women threaten that if they should take part the women would underbid them and get their places.

BREAKS LINOTYPE RECORD.

M. M. Baker, of Seattle, Sets 85,872 Ems in Eight Hours.

M. M. Baker, a linotype operator in the office of the Post-Intelligencer at Seattle, Wash., has made a new world's record for eight hours' machine composition, setting in that time 85,872 ems of solid nonpareil.

The feat was performed during ordinary working hours, in composition on a book now under publication in the office, from manuscript copy and with no preliminary preparations. Baker, who is an extraordinarily rapid operator, simply made the announcement that he would break the record and asked that a man be detailed to time him and others to measure his string. He started at the usual hour of composition, took an hour for lunch and made the record above in eight hours' actual work. The lowest for any single hour was 10,050 ems, the drop being due to technical terms.

Baker learned to operate machines in Seattle.

Earthwork for Forts.

Military engineers are practically agreed that no material for fortifications is superior to earth. When clay is not obtainable, as on the seashore, sand is collected into bags and these are laid in regular heaps along the line of the proposed fortification. In such a fortification the balls from the enemy's cannon sink without doing damage and shells explode harmlessly.

Strongest Stones.

The trap rocks of New Jersey and the dolerites of Staten Island are the strongest stones in the United States, their crushing resistance being 24,000 pounds to the cubic inch.

Most Expensive Stamps.

The most expensive stamps for collectors are those of Mauritius and Hawaii.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU; Que ce quatorzième jour d'avril, en l'année mil-huit-cent quatre-dix-sept.

Pardevant moi, Jefferson Charles Wenck, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-dessous nommés et soussignés, sont venus et comparus en personne les diverses personnes dont les noms sont ci-dessous souscrits, qui ont déclaré que, se prévalant des lois de cet Etat, dans tels cas faits et pourvus, elles s'engagent et se lient par ce contrat ainsi que toutes autres personnes qui pourraient s'associer à elles, à former et constituer une corporation et corps politique en loi pour les objets et buts, et d'après les conditions et stipulations ci-dessous, à savoir—

ARTICLE I.

Le nom de la corporation ci-formée est déclaré être la "NEW ORLEANS SEWER COMPANY," et elle aura son domicile en la ville de la Nouvelle-Orléans, et jouira de son nom corporatif pour une période de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de cet acte. Elle aura le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie en justice en son nom corporatif; faire et user un sceau de corporation, lequel pourra être annulé ou changé à volonté; tenir, recevoir, louer, acheter et transférer ainsi qu'hypothéquer sous son nom corporatif, ses franchises et propriétés, tant réelles que personnelles; emprunter et prêter de l'argent, donner ou recevoir, ou en donner des garanties, émettre des bons hypothécaires et autres obligations, avec le pouvoir de les vendre, de les engager ou d'en disposer; nommer tels gérants, directeurs, officiers, surintendants et agents que les intérêts et les commodités de la corporation récesiteront; à faire et établir tels réglements, règles et régulations pour la dite corporation qui peuvent être nécessaires et propres, et à les changer et amender à volonté

ARTICLE II.

L'objet et le but pour lesquels cette corporation est organisée et la nature des affaires qu'elle y fera, sont par la présente déclarés être l'acquisition de la franchise du sewerage accordée à son origine à A. A. Woods et ses associés par l'ordonnance No 6142 S du C., et de construire, maintenir et opérer le système d'égouts (sewerage) dans la ville de la Nouvelle Orléans, pourvu dans la dite ordonnance et dans le contrat subséquemment souscrit en vertu de la dite ordonnance entre la dite ville de la Nouvelle Orléans et A. A. Woods et ses associés, par acte pardevant Joseph D. Taylor, en date du 13 jour d'avril 1892; et d'assumer toutes les obligations du dit A. A. Woods et ses associés à la ville de la Nouvelle-Orléans sous le dit contrat et de construire en général et maintenir les travaux de drainage d'égout et de réclamations de terre.

Toutes les citations devront être faites au président de la corporation et en son absence, le vice-président sera la personne sur laquelle toutes citations et procédures légales devront être instituées

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à la somme de Deux Millions de Dollars, à être représenté par vingt mille actions de Cent Dollars chacune; lequel fonds capital peut être augmenté ou réduit par un vote des trois quarts des actionnaires à une réunion appelée dans ce but; le paiement des dites actions se fera comptant, à tels moments, en tels sommes et sur tels avis qui seront prescrits par le bureau des directeurs, qui auront aussi le pouvoir d'émettre le stock payé en entier en paiement des propriétés transférées à la dite corporation, ou pour l'achat de la franchise du système d'égout (sewerage) ou autres franchises, ou pour les travaux qui seront faits, à tels moments et de telles manières qui seront déterminés par le bureau de direction et la dite corporation deviendra une affaire en opération aussitôt que le montant de sept cent dollars aura été souscrit au stock capital comptant.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporatifs de la dite corporation seront investis à un bureau de direction, composé de sept personnes, qui seront élus annuellement (excepté le premier dont il sera fait provision plus tard) le premier lundi de mars de chaque année, le dit bureau aura le pouvoir de faire tout les règles et lois nécessaires pour le gouvernement et la gérance de la Compagnie, et de ses officiers et agents, et pour conduire les mêmes, et de nommer les officiers et agents subordonnés, dans ce but. Chaque directeur devra être actionnaire le jour de l'élection et pendant son terme d'office. L'élection sera tenue dans les bureaux de la compagnie sous la direction de trois commissaires qui seront nommés par le bureau de direction. Il sera donné dix jours d'avance avis de cette élection, par une publicité dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans, et les directeurs alors élus devront servir jusqu'à ce qu'ils leurs successeurs seront élus et qualifiés. Une majorité des votes éliront, et un vote sera alloué pour chaque action de stock représenté, par le porteur en personne ou procuration écrite. Toute vacance survenant dans le dit bureau par n'importe quelle cause sera remplie par les directeurs restants. Une majorité des directeurs constituera un quorum pour la transaction des affaires. Le Bureau de direction devra à sa première réunion de chaque année élire de leur nombre un président et un vice-président et devront aussi élire un secrétaire et trésorier qui sera ou ne sera pas un membre du bureau, et de temps en temps nommer tels autres officiers, commis, surintendante et agents qui pourraient être nécessaires pour les buts et affaires de cette corporation, et les renvoyer à volonté. Tout directeur pourra par écrit nommer, et à sa volonté révoquer une procuration, à être approuvée par le bureau, pour agir en son lieu et le représenter en son absence aux réunions du bureau; la dite procuration donnera à celui qui l'aura reçue tous les pouvoirs et privilèges de son constituant et il ou la raison sociale de laquelle il est membre, devra être possesseur de une (1) action du fonds capital de la compagnie.

Le bureau de direction n'aura pas le pouvoir sans le consentement spécial des actionnaires, donné à une réunion appelée dans ce but, d'autoriser des hypothèques sur les propriétés et franchises de la corporation excédant deux millions de dollars; mais au-dessus de deux millions de dollars ils auront le droit d'émettre des hypothèques sans le consentement spécial des actionnaires.

ARTICLE V.

Les personnes ci-dessous nommées, à savoir:—John S. Rainey, C. M. Soria, John Barkley, Lucas E. Moore, S. O. Thomas, H. D. McCown et Sam Henderson, Jr, seront et sont par le présent constitués le premier bureau de directeurs et tiendra l'office jusqu'au premier lundi de mars 1898, et jusqu'à ce que leurs successeurs ont dûment élus et auront qualifiés et auront pris leurs sièges.

ARTICLE VI.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par limitation ou pour quelqu'autre raison, ses affaires seront liquidées sous la surintendance de trois commissaires liquidateurs, devant être nommés à cet effet parmi les actionnaires de la compagnie à une réunion générale des actionnaires, convoquée après les trente jours d'avis antérieur publié dans des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et un avis du secrétaire de la corporation, envoyé par la poste à chacun des actionnaires à sa dernière adresse connue, et avec le consentement d'une majorité du montant du stock capital.

Les dits commissaires resteront en fonction jusqu'après que les affaires de la corporation seront entièrement liquidées, et quelel que soit la vacance ayant lieu dans leur nombre, pour quelque cause que ce soit sera remplie par les commissaires restant, lesquels devront tout de même pendant semblable vacance continuer d'agir.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, altéré ou amendé par un vote des deux tiers du montant du stock capital, ou la dite corporation peut être dissoute par un vote des trois quarts du montant du dit stock capital à une réunion générale des actionnaires convoquée pour cette mesure, après avis comme il est prévu dans l'article précédent à cela.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu passible ou responsable pour les contrats ou fautes de la dite corporation par aucun montant de plus que la balance non-payée due à la Compagnie sur les actions du stock souscrit pour ou à lui appartenant, de même qu'aucune informalité dans l'organisation n'aura le pouvoir de rendre cette charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune responsabilité au-delà du montant de son stock.

Ainsi fait et passé dans mon étude de notaire à la Nouvelle-Orléans, en présence de William Renaudin et Charles J. Herr, témoins compétents d'un âge légal et résidents en cette ville qui à ceci ont souscrit leurs noms, ensemble avec les dites parties et moi, notaire, sur le jour et date mis en avant dans le certificat de ceci.

Signatures originales.

JNO. S. RAINEY,
JOHN BARKLEY,
STANLEY O. THOMAS,
C. M. SORIA,
LUCAS E. MOORE,
H. D. McCOWN,
SAM HENDERSON, JR.,
WM. RENAUDIN, CHAS. J. HERR,
JEFF. C. WENCK, Notaire.

Moi, le soussigné, Annotateur des Hypothèques dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le certifie par la présente que l'acte d'incorporation ci dessus précité de la "New Orleans Sewer Company," a été ce jour dûment enregistré dans mon bureau dans le livre 565, folio ——.

Nouvelle-Orléans, le 15 avril 1897

(Sceau) (Signé):
GEO. GUINAULT,
Député An. des Hy.

Moi, le soussigné, notaire, je certifie par la présente que le ci dessus et précité est une vraie et correcte copie de l'acte d'incorporation de la New Orleans Sewer Company, ensemble avec le certificat de l'Annotateur des Hypothèques à cela annexé, enregistré et pour recours en mon étude.

En foi de quoi je, à ceci, appose ma signature et mon sceau ce quinzième jour d'avril 1897.

[Sceau] (Signé)
JEFF. C. WENCK, Notaire.

16avril—16 23 30—mai 7 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à terme de vastes propriétés améliorées de grande valeur

—DANS LE—

PREMIER DISTRICT,

Portant les nouveaux numéros municipaux 724, 726 et 728 rue Perdido, entre les rues Carondelet et St-Charles.

Isabella Edwards, femme etc., vs R. A. Vancleave jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 53,053—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans le procès ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Esclavages Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, JEUDI le 27 mai 1897, à midi, la suivante décrite propriété, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus attachées et y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et St-Charles, mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Perdido sur 102 sieds 4 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, laquelle portion de terre commence à une distance de 117 pieds de l'encoignure des rues Carondelet et Perdido et est composé d'une partie du lot No dix et de tout le lot No onze d'après un devis dressé par H. C. Brown, assistant ingénieur de Ville, daté le 6 juillet 1893 et annexé à un acte passé pardevant Andrew H. Wilson, notaire en cette ville, le 18 juillet 1893, ensemble avec l'usage d'une allée de six pieds de largeur, commune à la propriété ci-dessus décrite et à une bande de terre mesurant un pied de face sur la rue Perdido, sur une profondeur de cent deux pieds et quatre pouces entre lignes parallèles retenue par L. Plant hors du lot No dix pour l'usage et le bénéfice des lots Nos 6, 7 et 8, laquelle dite allée commune mesurant six pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds et quatre pouces entre lignes parallèles et commençant à une distance de cent onze pieds de l'encoignure des rues Carondelet et Perdido, le tout d'après un devis dressé par Geo. de Armas, voyer, daté le 17 novembre 1893.

Saisi dans le procès ci-dessus.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance en un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt garantis par lien du vendeur sur la dite propriété avec les clauses usuelles de sécurité, etc., se rapportant aux honoraires d'avocats, assurances etc.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23 avril—23 24 30—mai 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Propriétés de Valeur dans le Premier District.

Kate P. Jourdan vs Catherine Condran et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 42,558—En vertu d'un writ de fieri facias adressé à Victor Mauberret, ancien Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par lui à moi transféré, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 juin 1897, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Foucher, Baronne et Delerond, (anciennement Triton Walk), Julie, Baronne et Dryades et désignés comme lots Nos soixante et soixante-un sur un plan dressé par R. Delafield, voyer, en date du 8 mars 1832 et déposé pour référence, à l'étude de G. E. Stringer, ancien notaire en cette ville. Lesquels dits deux lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No soixante mesure vingt-quatre pieds cinq pouces de face à la rue Dryades, anciennement Philippa, trente-huit pieds de largeur dans le fond, ou ils sont bornés par une allée en commun vingt-cinq pieds de largeur, sur une profondeur de cent soixante pieds sur la ligne du côté du lot No cinquante neuf et cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot soixante-et-un et le dit lot soixante-et-un mesure, au pied anglais, vingt-trois pieds six pouces de face à la dite rue Dryades, trente-huit pieds de largeur dans le fond sur une allée, vingt-cinq pieds de largeur, sur une profondeur de cent cinquante pieds sur le côté de la ligne qui touche le lot No soixante et cent quarante-et-un pieds de profondeur sur le côté du lot No soixante-deux.

2° Un certain lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades (anciennement Philipa) Baronne, Girod et Julie, étant la moitié la plus près de la rue Girod d'un certain lot numéroté quarante-et-un sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 13 décembre 1821 et annexé pour référence à un acte passé pardevant G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, le 19 juin 1829; ladite portion de terre mesure, au pied français, trente pieds de face à la dite rue Dryades (anciennement Philipa) sur cent-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, anciennement Philippa, Girod, Baronne et Julie se composant de la portion la plus rapprochée de la rue Julie, de plusieurs lots numérotés un et deux sur un plan de L. H. Pilié, voyer de ville, en date du 8 décembre 1848, et mesurant à peu près trente quatre pieds et onze pouces de face à la dite rue Dryades, anciennement Philippa, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30 avril—30—mai 1 7 14 21 28 - juin 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'actions de fonds.

James Martin vs Thomas H. Hays.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 52,047—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 17 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une action du fonds-capital de la Compagnie Chalmette Steam Laundry et aussi soixante-treize autres actions du dit fonds, couvert par un certificat pour une action et un certificat pour les dites soixante-treize autres actions, enrégistrées dans les livres de la dite Compagnie au nom de Thomas H. Hays, défendeur dans l'affaire ci-dessus, et chacune des dites actions étant pour la somme de $100 00|100

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

5mai—5 10 13 17

VENTES PAR LE CONSTABLE.

TROISIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—Le contenu d'une épicerie et buvette.—Tony ou Antonio Tomborello vs Rosolino Frederico No 7.733, dossier de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans—En vertud'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessey, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques sur les lieux ci après désignés, LUNDI, le 10 mai 1897 à 11 heures A. M.

Sur les lieux, coin Lamarque et Tèche.

La propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de liqueurs et tabac, un coffre-fort, deux comptoirs, un réservoir à huile contenant environ dix gallons d'huile, cinq lampes, un baril de vinaigre, une glacière, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

N. E. HUMPHREY,
Constable de la Troisième Cour de Cité.

1er mai—1er 5 10

ANNONCES JUDICIAIRE.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande propriété de valeur et améliorée dans le Sixième District,

Formant l'encoignure des rues Marengo et Breslau, dans l'ilet borné par les dites rues et Milan et Long.

J. N. Roussel, M. D., vs J. Walter Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 52,290—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges y appartenant, ou pouvant autrement y appartenir, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Breslau, Milan et Long, désignés comme lots Nos neuf et dix, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Frédérick Zengel, notaire en cette ville, le 18 janvier 1895 et mesurant, au pied américain, comme suit: Les dits lots Nos neuf et dix se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Marengo, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds, le dit lot No dix forme l'encoignure des rues Marengo et Breslau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

30 av—30—mai 1 7 14 21 28—juin 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une vaste Propriété améliorée du Deuxième District, Propriété portant le No 922 rue Trémé, maintenant rue nord Liberté.

Mme Sylvanie Blanc Denègre vs Friends of Hope Benevolent Mutual Aid Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,047.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et une partie d'un certain morceau de terre, désigné comme numéro neuf de l'ilet numéro quarante-neuf, borné par les rues St-Claude, Trémé, Domaine et St-Philippe, sur un plan dressé par Joseph Pilié alors voyer de cette ville, le 12 mai 1819 et déposé avec Félix de Armas, anciennement notaire, conformément à un acte passé pardevant lui, en date du 16 juin 1819, le dit lot mesure, au pied français, trente-deux pieds quatre pouces de face à la rue Trémé par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.

23 avril—23 24 30 mai 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District, portant l'ancien No 39 rue Polymnie, entre St-Charles et Prytanée.

John J. Kuhn vs John S. Toury.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 53,012—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, JEUDI, 27 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Polymnie, Prytanée, Euterpe et St Charles, le dit morceau de terre forme une partie du lot No treize de l'ilet No 75 conformément au plan original du faubourg Annonciation, déposé en l'étude de H. P. Caire, ancien notaire en cette ville, mesurant au pied français, quinze pieds plus ou moins de face à la rue Polymnie sur une profondeur de cent vingt pieds connu comme le local vieux No 39 rue Polymnie et étant la moitié la plus près de la rue St Charles de la propriété acquise par W. M. Grant de Isaac Lauenberg par acte passé pardevant W. Shannon, ancien notaire en cette ville, le 26 septembre 1866 et le dit morceau ou portion de terre a été acquis par le défendeur par achat de John F. Popp, conformément à un acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 19 décembre 1883.

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

23 avril—23 24 30—mai 7 14 21 27

Bureau de la New Orleans Brewing Association,

No 528 rue du Camp.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1897.

Conformément à l'article 4 de la chartre, une élection pour sept directeurs pour servir durant l'année courante, sera tenue au bureau de l'association, mardi, le 11 mai 1897 entre les heures 11 A. M. et 2 P. M.

ERNEST PRAGST,
Secrétaire.

2 mai—2 9 11

Grande Excursion à Thibodeaux, Lne., et retour